

Compte rendu du cm du 2 février 2019

1 – Pass'Card en Velay - Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme

Le Pass'Card en Velay, qui a succédé au billet jumelé, regroupe aujourd'hui quatre sites touristiques du bassin du Puy-en-Velay : le Rocher Corneille, le Rocher d'Aiguilhe, la Forteresse de Polignac et le musée Crozatier. Il est commercialisé à l'accueil de l'office de tourisme et sur les quatre sites partenaires.

Le prix de vente du billet serait la gratuité pour les – de 6 ans, 6.00 € pour les 6-18 ans et 12.50 € pour les + de 18 ans. La répartition des recettes s'établirait comme suit

- 10 % pour l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay,
- 10 % pour le site qui a vendu le « *Pass'Card en Velay* »,
- Le solde sera réparti à part égale entre les sites adhérents.

2 - Complément plan d'adressage

Pour la finalisation du plan d'adressage de la commune, certaines corrections de nom ou de modifications de géométrie de voies doivent être soumises à délibération du conseil.

- **Modification de géométrie** : de la route de la Météo entre le carrefour de Chadrac et la météo
- **Changement de dénomination** :
 - Chemin de la Fontaine (en lieu et place du Chemin de la Fontaine de Chosson)
 - Chemin du Panorama (en lieu et place de sa déclinaison en chemin du panorama Nord et Sud)
- **Créations de voies** :
 - Route Plaine de Rome
 - Route de la Météo
 - Clos Saint Clair
 - Impasse de la Plaine
 - Impasse des Fraisses
 - Impasse du Coteau
 - Impasse du Pont Tordu
 - Rue Antoine de Saint Vidal
 - Rue les Hauts de Chosson
 - Rue Pierre de Nolhac
- **Suppression de voie** :
 - Impasse de Roderie

3 – Avenants au marché de travaux pour l'aménagement de la Plaine de Rome

Concernant l'aménagement de la plaine de Rome, le projet a été revu et l'entreprise Eiffage doit effectuer des travaux supplémentaires pour un montant de 31484.01 € HT pour la commune d'Aiguilhe.

Un avenant est établi concernant le groupement de commandes qui a vocation à modifier l'article 3.1 de la convention initiale sur les besoins et estimation financière de chacun des membres du groupement et un autre avenant est arrêté avec l'entreprise Eiffage actant une plus-value de 31 484.01 € HT.

4 – Contrat 43-11

Dans le cadre du contrat 43-11 validé en Assemblée Départementale du 04/12/2017, le Département avait décidé d'attribuer pour le projet d'aménagement du bourg d'Aiguilhe, une subvention de 100 000 €. Ce projet n'étant pas réalisable en l'état actuel de son plan de financement

Il est envisagé de transférer ces 100 000 € de subvention vers l'opération des escaliers du Rocher. Ce transfert pourrait intervenir dans un prochain avenant au contrat 43-11 signé avec la Communauté d'Agglomération.

5 – Projet de coopération internationale LEADER – réseau européen

Dans le cadre du réseau des sites et des chemins de St-Michel un projet de coopération doit être signé le 22 février prochain.

Les signataires sont les Présidents de 4 GAL Leader. Un GAL est un Groupe d'Acteurs locaux qui gère un programme LEADER sur un territoire déterminé et cet accord s'articule sur trois axes :

- Valorisation des patrimoines et des territoires à travers l'itinérance
- Promotion de l'économie touristique des territoires
- Consolider l'identité européenne autour de Saint-Michel

Dans le cadre de l'axe 2 la commune souhaite commander une étude de positionnement du nouvel espace d'accueil du Rocher et l'élaboration de supports de communication pour bien promouvoir ce nouveau concept.

Cet investissement est évalué au maximum à 12000 € HT et pourrait être subventionné sur fonds Leader à 80 % de son montant HT.

6 – Contrat risque prévoyance revalorisation de la participation de l'employeur

Afin d'améliorer l'adhésion des agents à la protection sociale, Monsieur le Maire propose au conseil de revaloriser la participation employeur sur le risque prévoyance et de la porter de 10 € à 15 € brut mensuel par agent à temps complet ayant souscrit au contrat collectif facultatif de prévoyance auprès de la MNT et ce à compter du 01/03/2019.